

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en
exercice :
48

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
48

Date de la
convocation :
15 avril 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE

5.3 DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS

C2026-88 Désignation des membres de la commission pour les délégations de service public

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2025 portant statuts de la communauté de communes, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'élection des membres élus doit avoir lieu à bulletin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT) ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le Conseil communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

1° CRÉE à l'unanimité une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat ;

2° DÉCIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

3° DÉCIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

4° PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de service public :

- membres titulaires :
Monsieur Mickaël CHEVREY
Monsieur Gérard ROY
Monsieur robert CHASSERY
Monsieur David COLIN
Monsieur Jean-Luc VILLEMAIRE
- membres suppléants :
Madame Carole RIVOIRE-JACQUINOT
Monsieur Didier LAURENCY
Monsieur Jean-Marc ABERLENC
Madame Mathilde CHALUMEAU
Monsieur Eric BERNARD

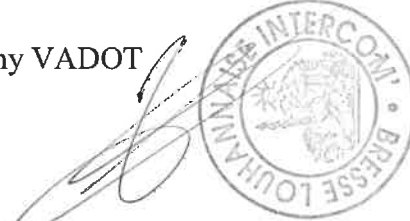
DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus

Et ont signé les membres présents

Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'

Date 29 avril 2026